

mandats doivent être évalués comme le seront les mandataires. Chacun d'entre eux doit réaliser des projets qui seront évalués par le gouvernement. J'ai commencé à recevoir aujourd'hui les premiers documents des différents projets de chaque mandat.

Pour moi, l'EAP est un instrument qui est d'abord au service des deux gouvernements et il convient donc de trouver un équilibre dans le financement de l'école par les deux gouvernements. À l'heure actuelle, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est en déficit par rapport au financement global de l'EAP. Il va donc falloir que l'on paye plus ou bien que l'on revoie nos participations ou encore les missions de l'EAP.

J'ai déjà demandé à l'EAP de revoir la liste des formations dispensées pour éviter le plus possible les duplications. Il y a environ quinze jours, j'ai parcouru la brochure réalisée par l'Union des villes et des communes et j'ai constaté l'inventaire de toutes les formations réalisées par cette association. Il me semble qu'il y a un travail de recherche de collaboration à entamer avec l'Union des villes et des communes ou d'autres écoles qui existent dans les universités, les hautes écoles ou les établissements provinciaux. Selon moi, il ne sert à rien de développer des projets de formation à l'EAP si ces formations existent déjà ailleurs avec une certaine expérience et dans des locaux qu'il n'est plus nécessaire de louer, ou avec du personnel que l'on ne doit plus payer. C'est l'approche que je défends. Je n'ai rien contre l'EAP, mais je demande que cette école s'incruste davantage dans ce qui existe déjà plutôt que de constituer un organisme satellite indépendant qui refait ce qui se fait ailleurs. Je parle de ma position avec franchise. Des évaluations seront menées et je les lirai, mais cela ne m'empêchera pas de reformuler des propositions en coopération avec le ministre Lacroix qui partage les mêmes préoccupations.

M. Philippe Knaepen (MR). – Tout d'abord, il faudra revoir l'accord de coopération nous liant à la Région. Ensuite, j'apprécie votre pragmatisme, Monsieur le Ministre. Si je comprends bien, vous allez attendre la présentation qui sera faite de l'évaluation au début du mois d'octobre. Pouvons-nous espérer une présentation de cette dernière ici au sein de notre commission? Je propose de l'inscrire dans l'ordre des travaux que nous aurons à examiner. Je reviendrai vers vous à ce sujet.

1.9 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «État de réalisation du contrat d'administration»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). –

Le 13 juin dernier, M. Delcor, secrétaire général du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (MFW-B), est venu présenter le contrat d'administration au Parlement. Ainsi, il a pu donner la vision de cette importante réforme tant pour les agents que pour les usagers des services publics: «Dans un contexte de raréfaction des ressources, nous voulons que le MFW-B renforce son efficacité afin de rencontrer plusieurs objectifs indispensables». Ce contrat place de manière significative le numérique au cœur de son action: disposer d'applications informatiques et de données partageables; accentuer la dématérialisation des démarches administratives; favoriser l'accès à des informations personnalisées, tout en renforçant la websécurité des infrastructures. La lutte contre toute forme de gaspillage est également l'élément-clé de ce contrat via une gestion plus prévisionnelle des ressources humaines ainsi qu'une gestion efficace des moyens disponibles. Le contrat contient 482 projets qui se déclinent selon les différentes compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Monsieur le Ministre, où en est l'état de réalisation du contrat d'administration à ce jour? Pouvez-vous nous faire part du plan d'action pour les prochains mois? Sur le plan budgétaire, les moyens mis à la disposition du Ministère pour réaliser le contrat sont-ils suffisants pour atteindre les objectifs prioritaires? L'échéancier de mise en œuvre des projets est-il respecté jusqu'à présent? Que ressort-il de la dernière réunion entre votre cabinet et le Ministère quant à l'état d'avancement de ce contrat? Au vu des enjeux considérables auxquels doit faire face aujourd'hui l'ETNIC, les objectifs liés au numérique et à la websécurité ont-ils une place suffisamment importante? De manière générale, quelle est votre ambition quant à la réalisation de ce contrat d'ici la fin de la législature?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – L'arrêté du gouvernement de la Communauté du 20 septembre 2012 prévoit un suivi annuel du contrat d'administration pour faire le point sur la mise en œuvre dudit contrat. Pour ce faire, chaque année, après le vote du budget – en principe le 14 décembre –, le Comité de direction transmet au gouvernement un rapport de suivi du contrat d'administration. Le premier rapport du suivi annuel est attendu pour la fin de janvier 2017, puisque le contrat a vu le jour dans le courant de 2016.

Une réunion de concertation transversale, réunissant des ministres du gouvernement et le Comité de direction élargi aux directeurs généraux de l'administration générale de l'Enseignement, est également prévue dans le mois suivant la réception du rapport du suivi annuel. Cette réunion de concertation transversale permettra de mettre en exergue des réalisations et des éléments du bilan du contrat d'administration, mais aussi d'évoquer

les perspectives et priorités pour l'avenir, en lien avec les contrats d'administration. Les modalités du contrat précisent toutefois que si, pour l'efficacité de sa mission, l'une des deux parties estime avoir besoin d'une concertation urgente, l'autre partie s'engage à être disponible. J'attendrai le mois de janvier mais, si cela devait traîner, je convoquerais cette réunion qui me paraît importante, surtout en début de processus.

Par ailleurs, un suivi trimestriel est en train d'être mis en place pour dix projets de programmes informatiques transversaux et structurants pour le ministère: le MIMESIS (base de données de gestion des tiers), le projet SUBSIDE (progiciel de gestion des subsides), le programme ESPACE PERSONNEL (mis à la disposition des citoyens pour réaliser leurs démarches administratives en ligne), le programme GED (gestion électronique des documents et archivage électronique), le programme SIRH (solution informatique de gestion des ressources humaines), le programme WBFIN (remplacement du dispositif de gestion comptable et budgétaire par un ERP), le programme EDIFICT (base de données des infrastructures), le programme DESI (gestion de la paie des enseignants), le projet NE03 (renouvellement du parc informatique) et le projet NEOPRINT (modernisation du matériel d'impression). Les moyens budgétaires sont prévus pour le budget 2017.

Actuellement, le Ministère réunit les objectifs et projets du contrat d'administration dans les contrats d'objectifs des directeurs généraux adjoints. Ceux-ci doivent être remis au gouvernement ce lundi 26 septembre 2016 en ce qui concerne les directeurs généraux adjoints nommés avant la conclusion du contrat d'administration. C'est le cas: ils sont rentrés aujourd'hui. Quant aux directeurs généraux adjoints nommés après la conclusion du contrat d'administration, ils bénéficient de trois mois après leur nomination pour rendre leur contrat d'objectifs. Le Ministère soumettra également au gouvernement, en novembre 2016, les différents modèles de documents relatifs au suivi annuel du contrat d'administration et des contrats d'objectifs, ainsi que le modèle d'évaluation final du contrat d'administration.

En ce qui concerne les échéances, le contrat d'administration reprend précisément pour chaque année les projets à mettre en œuvre par le Ministère afin d'atteindre les objectifs fixés. Le Ministère a mis en place un processus «Gestion de projets» et forme depuis février 200 chefs de projet. Des modalités de suivi intense sont également développées pour informer régulièrement le Comité de direction de l'état d'avancement des projets, afin que celui-ci procède aux éventuels ajustements et en informe le gouvernement.

Je tiens également à préciser que le Ministère a déjà pris les premières dispositions pour assurer le suivi du contrat, notamment en ce qui concerne la gouvernance et le pilotage de l'informatique

administrative. Ceux-ci sont renforcés grâce à la mise sur pied d'un comité stratégique du développement informatique dont la première réunion se tiendra le 10 octobre et qui aura pour objectif d'assurer la coordination des prises de décisions stratégiques de manière conjointe entre l'ETNIC et le Ministère. À ce propos, l'ETNIC vient d'être doté d'un nouvel administrateur général et j'entends qu'il assume pleinement ses fonctions sans être tributaire d'un conseil d'administration, d'un *dragster*. En effet, nous réclamons de la souplesse et de la clarté dans cette structure et c'est le responsable désigné qui doit déterminer les priorités, dans le cadre du budget qui lui est attribué.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Je note que, grâce aux démarches qui ont été entreprises, le dossier progresse. Il est rassurant de constater que l'état d'avancement du dossier devra obligatoirement vous être communiqué et que vous pourrez ainsi avoir un contrôle régulier sur ce contrat de gestion qui représente un montant conséquent, 4,7 millions d'euros dans le budget 2016. Il est donc normal que nous puissions également bénéficier d'informations régulières.

Vous avez mentionné un rapport de suivi dont vous pourriez disposer à la fin de janvier 2017 et il me semblerait opportun que notre commission en ait connaissance. J'introduirai la demande lors d'une prochaine commission. Vous ne nous avez pas confirmé que la mise en œuvre du contrat serait finalisée pour la fin de cette législature, mais j'imagine que l'objectif initial sera maintenu.

M. le président. – Comme je l'ai dit à M. Knaepen, je vous invite à revenir vers moi pour que nous puissions mettre cette sollicitation à l'ordre des travaux de la commission.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à M. Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, de Mme Christiane Vienne, intitulée «Aboutissement du dossier Pathé Palace», et de M. François Desquesnes, intitulées «Informatisation des institutions muséales de la Fédération Wallonie-Bruxelles par l'ETNIC», «Organisation du travail dans l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour lutter contre l'absentéisme et le burnout» et «Engagement de 49 agents pour assurer l'encodage de données relatives aux pensions des enseignants», sont retirées.

La question orale à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, de M. Emmanuel De Bock, intitulée «Bâtiments inoccupés de la Fédération Wallonie-Bruxelles», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et inter-